



PROMENADES HISTORIQUES
DANS L'ANCIEN FOREZ ⁽¹⁾

L'ANNÉE 1782 cependant s'écoula, sans débrouiller la situation, et ce ne fut pas avant le 13 mars suivant, longtemps après le terme prescrit par la loi, que les experts furent désignés : Pierre-Antoine Personnaz, maître-écrivain, demeurant place du Petit-Change, paroisse Saint-Paul, pour les fabriciens, et Claude-François Regad, aussi maître-écrivain, rue Basse-Grenette, de la part des appelants. Agréés officiellement par un des membres du Présidial, Benoît-Philibert Girié, ils prêtèrent serment entre ses mains, le 22 mars ; « à deux heures de relevée, ils « jurèrent et affirmèrent de bien et fidèlement procéder, « en leur foi et conscience, à la reconnaissance de l'acte « sous signature privée du défunt M^e Parisis, dont il s'agit, « et de donner leur avis aux procureurs. »

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de novembre et décembre 1897.